

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 108 (1975)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† Anna Margaretha Amacher

Am 29. April 1975 wurde Frl. Margret Amacher, alt Lehrerin, im Alter von 80 Jahren in Brienzwiler zur letzten Ruhe getragen.

Als Lehrerstochter wuchs sie im Kreise mehrerer Geschwister in Wilderswil auf, wo sie die Primarschule und anschliessend die Sekundarschule Interlaken besuchte. Nach der Konfirmation trat sie ins Lehrerinnenseminar Neue Mädchenschule in Bern ein und wurde nach dreijähriger Ausbildungszeit als Lehrerin ans Weissenheim in Bern gewählt. Dort unterrichtete sie eine Klasse schwachbegabter Mädchen und betreute sie auch grösstenteils ausserhalb der Schule; bei vielen galt es zudem noch die Pflichten des Elternhauses zu ersetzen. Freizeit gab es die Woche hindurch wenig, und die Ferien waren ebenfalls beträchtlich verkürzt, konnten doch viele Mädchen nicht heimkehren, weil niemand da war, der sie aufgenommen hätte; auch erlaubten die Behörden oftmals den Kindern die Heimkehr nicht wegen Gefährdung durch das Elternhaus.

Frl. Amacher fand in ihrem tiefen Glauben immer wieder neue Kraft, die schwere Aufgabe zu meistern und die vielerlei Enttäuschungen zu überwinden, die beim engen Zusammenleben in einem Erziehungsheim unweigerlich auftreten, und nie hat sie sich später über die Arbeit und die Belastung im Heim beklagt.

1927 wurde sie als Lehrerin an die Mittelklasse der Hilfsschule in Burgdorf gewählt, die sie mit gutem Geschick und grosser Treue bis zum Jahre 1958 führte. Der Schreibende hat sie dort mehr als zwei Jahrzehnte an der Arbeit gesehen und sie immer wieder bewundert, wie sie trotz fortschreitender körperlicher Behinderung und Schmerzen durch Arthritis ohne Klagen und Verbitterung in vorbildlicher Weise unterrichtete. Auch über ihre schwierigsten Schüler äusserte sie kaum ein bitteres Wort, und mit ihrem trockenen Humor entkräftete sie viele Unarten ihrer schwachbegabten Schüler. Ihr Unterricht war sehr solid, neue Methoden übernahm sie nur nach gründlicher Prüfung. So war es selbstverständlich, dass sie im Kollegium und bei den Behörden, wie auch bei vielen einsichtigen Eltern hohe Achtung genoss.

Als sich ihr Leiden während der Kriegszeit verschlimmerte und die Badekuren nicht den ersehnten Erfolg brachten, erwog sie, vorzeitig zurückzutreten, sah jedoch gemäss dem dringenden Rat der Kollegenschaft davon ab. So blieb sie der Schule noch mehr als ein volles Jahrzehnt erhalten; sie musste einzig auf den Turnunterricht verzichten.

Nach ihrem Rücktritt unterrichtete Frl. Amacher noch während 10 Jahren einen behinderten Knaben, mit dem sie auch nach ihrem Wegzug von Burgdorf ins elterliche Heim in Brienzwiler bis zu seinem Tode in wöchentlichem telefonischen Kontakt blieb.

Getreu ihrer religiösen Gesinnung war sie langjähriges Mitglied des evangelischen Schulvereins; auch hat sie sich vor allem um die Flüchtlingshilfe und die kirchlichen Hilfswerke bemüht.

In den letzten Jahren hatte das Leiden ihre Beweglichkeit mehr und mehr eingeengt. Trotzdem nahm sie immer noch regen Anteil am Geschehen in ihrer engern Heimat und war dankbar für jeden Kontakt mit ihren frühern Kolleginnen und Kollegen. Es war ihr noch vergönnt, am letzten Karfreitag im Kreise ihrer Angehörigen ihren 80. Geburtstag zu feiern, doch nahmen ihre Kräfte zusehends ab, und am 25. April wurde sie von ihren Beschwerden erlöst.

Die Wertschätzung ihrer Persönlichkeit und ihrer Arbeit wurde durch das zahlreiche Leichengeleite aus ihrer Kollegenschaft und ihrer Wohngemeinde dankbar bezeugt.

Friedrich Wenger

Inhalt – Sommaire

† Anna Margaretha Amacher	209
Kontaktseminar Schule-Industrie	210
Französisch für Fortgeschrittene	210
Freiwilliger Fortbildungskurs für OL in der Schule .	210
Kantonale Primarlehrer-Kommission	210
Kommt das Heilpädagogische Seminar in Bern?	211
Schriftsteller im Schulzimmer	211
Lukas, ein Bilderfries von Willy Flückiger	212
Zwei neue Landkarten	212
A propos de la liberté d'opinion des enseignants	212
Centre de perfectionnement du corps enseignant	214
Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes ...	214
Amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale	214
Un lexique bienvenu	215
Introduction de la «scuola medica» au Tessin	216
L'espéranto à l'école... Une idée qui fait son chemin .	216



Kontaktseminar Schule-Industrie

Ziele

«Erlebniskontakt» mit einem Industriebetrieb mit Einblicken in ausgewählte Bereiche der Betriebsführung Förderung des gegenseitigen Problemverständnisses zwischen Schule («Mitarbeiter-Vorarbeiter») und Wirtschaft («Schüler-Abnehmer»)

Aufarbeiten von Erkenntnissen, wie sie sich aus dem Kontakt für den Unterricht ergeben könnten

Kontakt-Industrien

Mikron AG, Biel: Maschinenfabrik, Präzisionsindustrie
Selve & Co., Thun: Metallwerke, Schwerindustrie

Wander AG, Bern: Nahrungsmittelindustrie, chemische Industrie

Gugelmann & Cie. AG, Langenthal: Textilwerke

Losinger AG, Bern: Grossunternehmen der Baubranche

Daten

Kontaktseminar-Woche: 29. September bis 3. Oktober 1975, wobei die Teilnehmer sich für eine «Industrie-Gruppe» entscheiden, also alle 5 Tage im gleichen Betrieb bleiben

Vorbereitung: je mittwochs 20. August und 17. September 1975, 14 bis ca. 17 Uhr, Plenumsveranstaltungen für alle Teilnehmer in Bern zur Einstimmung, Vorbereitung und Organisation der Kontakt-Woche; dazwischen 1 bis 2 «Industrie-Gruppen-Treffen» nach Abmachung zur Gruppenfindung, zum Feststellen der Wünsche und Erarbeiten eines Fragenkatalogs für die Kontakt-Woche

Auswertung: je mittwochs 12. und 26. November 1975, 14 bis ca. 17 Uhr (provisorische Daten!), in Bern, Plenumsveranstaltungen zur gegenseitigen Orientierung der Gruppen und Besprechung sich aus der Kontakt-Woche allenfalls ergebender Folgerungen

Detailauskünfte, Anmeldung

Interessenten erhalten detaillierte Unterlagen zur Planung und Organisation des Kontaktseminars mit beigefügtem Meldebogen.

Unterlagen bitte bis spätestens 30. Mai 1975 verlangen beim Kurssekretariat BLV, H. Riesen, 3137 Gurzelen, Telefon 033 45 19 16.

Anmeldungen bis 10. Juni 1975 an die gleiche Stelle.



Französisch für Fortgeschrittene

Kursleiter

Marius Cartier, Gymnasiallehrer, Bern

Zeit und Ort

6.-8. August 1975, je 9-12 und 14-17 Uhr, Übungsschulhaus Oberseminar Bern

Kursarbeit

Wiederholung und Vertiefung der erworbenen Kenntnisse in der mündlichen und schriftlichen Sprache

Übungen in Wortwahl, Aussprache und Grammatik

Richtige Wortwahl und Sprachwendungen, vermeiden von «germanismes»

Einige Beispiele von Textinterpretationen ausgewählter Stellen aus der moderneren französischen Literatur (Romanstellen, Kurzgeschichten, Gedichte)

Anmerkung

Alle Übungen sind neu, so dass auch Teilnehmer früherer Kurse wieder mitmachen können

Anmeldungen

bis spätestens 10. Juni 1975 an das Kurssekretariat BLV, 3137 Gurzelen



Freiwilliger Fortbildungskurs für OL in der Schule

Das Turninspektorat organisiert im Auftrag der Erziehungsdirektion einen OL-Kurs für die Berner Lehrerschaft. Der Kurs Nr. 6.14.12 findet statt in Hindelbank am 28./29. Juni 1975. Beginn 14.00 Uhr. *Leitung:* Heinz Liechti, Sek.-Lehrer, 3324 Hindelbank. *Thema:* Neue OL-Formen für Schüler aller Stufen.

Anmeldungen bitte direkt an den verantwortlichen Leiter.

Für das Turninspektorat
Ernsperter Huber

Kantonale Primarlehrer-Kommission

Sitzung vom 7. Mai 1975

Zwischen der Erziehungsdirektion und der Leitung des Lehrervereins hat ein Gespräch stattgefunden, um die von uns gestellte Frage abzuklären, in welchen Fällen von bezahlter Nebenbeschäftigung die Lehrer bei durch diese verursachten Stellvertretungen mit Lohnkürzung oder -sistierung rechnen müssen. Das Problem ist noch nicht geklärt. Die Grenze des mit Lohnkürzungen bedrohten Bereichs soll anhand eines Kataloges von Beispielen aufgezeigt werden.

Als Vertreter der Primarlehrer in den Ausschuss für interne Fragen wählte unsere Kommission Herrn Peter Vauthier aus Bern. Nachdem die Abgeordnetenversammlung BLV unseren Antrag genehmigt hat, werden wir an unserer nächsten Sitzung Vorschläge ausarbeiten, wie er realisiert werden könnte. Es geht darum, eine Organisationsstruktur zu finden, die es einerseits der Primarschule ermöglicht, ihre Interessen innerhalb des Vereins wirksam zu vertreten, die aber andererseits den BLV als Vertreter aller Schulstufen erhält. Leider haben es die selbständigen Stufenorganisationen abgelehnt, am Aufbau eines integrierten Gesamtlehrervereins mitzuarbeiten.

Der Kantonalvorstand BLV hat unseren Antrag, die vom Erziehungsdirektor in bezug auf die Revision der Primarlehrerausbildung gegebenen Zusicherungen schriftlich absichern zu lassen, abgelehnt und beschlossen, Vertrauen in den guten Willen aller Beteiligten zu haben. In der neunköpfigen staatlichen Arbeitsgruppe können vier Vertreter des Lehrervereins mitarbeiten. Wir haben als Vertreter der deutschsprechenden Primarlehrer Herrn Kurt Kocher aus Kien, Mitglied der KOLB und unserer Kommission, vorgeschlagen und die SPJ gebeten, die französischsprachige Kollegin zu nominieren.

Die Probleme der unterschiedlichen Regelung der Wintersportwochen an den verschiedenen Schulen und der Mitarbeit der Lehrer in Schulkolonien sollen von einer BLV-Arbeitsgruppe untersucht werden. Über die Vertreter der Primarschule werden wir uns mit dem Lehrerinnenverein und dem Kollegium von Burgdorf, das die Frage wieder aufgegriffen hat, einigen.

Der Mittellehrerverein hat zu unseren Anträgen zum Arbeitsprogramm 74 Stellung bezogen. Auf Wunsch des Kantonalvorstandes BLV haben wir Formulierungen gesucht, welche die Einwände der Sekundarlehrer berücksichtigen. Unsere Kommission genehmigte einen Text, den wir als Antrag für ein Schreiben an die Erziehungsdirektion an die Leitung des Lehrervereins richten. Dieser Text soll mithelfen, einige unbegründbare Benachteiligungen der Primarschule zu beseitigen.

Zur Mitarbeit an der laufenden Revision des Primarschul- und des Mittelschulgesetzes wird der Lehrerverein eine Arbeitsgruppe einsetzen. Der Präsident unserer Kommission und ein von der SPJ genannter Lehrer aus dem Jura werden die Primarschule darin vertreten.

Die von uns angeregte Arbeit in einem staatlichen Physikausschuss läuft, aber unser Vertreter, Hans Indermühle aus Herzogenbuchsee, glaubt, dass das im Lehrplan dem Naturkundeunterricht gesetzte Ziel zuwenig berücksichtigt wird. Die Schüler sollen Einblick in das Wesen und Wirken der Naturkräfte gewinnen. Sie sollen sich bewusst werden, wie der Mensch die Naturkräfte in seinen Dienst stellt, aber auch verstehen lernen, wie die Technik die Grundlagen unseres Lebens verändert und bedroht. Es geht also um einen wesentlichen Beitrag an das Weltbild des Schülers, nicht darum, die Konstruktion technischer Einzelheiten zu erklären. Da ihm eine weitere Mitarbeit sinnlos erscheint, möchte unser Vertreter demissionieren.

Für die Primarlehrer-Kommission
Der Präsident: *Moritz Baumberger*

Kommt das Heilpädagogische Seminar in Bern?

Im März 1975 fand in der Berner Schulwarte die Hauptversammlung der *Sektion Bern der Schweizerischen Heilpädagogischen Gesellschaft* statt. Präsident Peter Hegi begrüßte unter den Anwesenden den schweizerischen Zentralpräsidenten, alt Bundesrat Roger Bonvin. Max Keller, erster Direktionssekretär der Kantonalen Erziehungsdirektion, Bern, und Dr. Rolf von Felten, Leiter der Erziehungsberatungsstelle Biel, der im Auftrag der Erziehungsdirektion beurlaubt worden war, um die Notwendigkeit eines HPS in Bern abzuklären, referierten über das Thema «Heilpädagogisches Seminar Bern». Max Keller erklärte, dass der Staat verpflichtet sei, jedem Kinde eine genügende Ausbildung zu garantieren. Die Bildung des geistig behinderten oder verhaltensgestörten Kindes verlangt bestimmte Strukturen, fachlich gut ausgebildete Lehrer. Ein Sonderpädagoge braucht ausgedehnte wissenschaftliche Kenntnisse, Verständnis für komplizierte psychische Vorgänge in seinem Schüler. Berufsbegleitende Kurse oder eine Vollausbildung von Heilpädagogen sind unumgänglich. Auch eine ungünstige finanzielle Lage des Staates entbindet diesen nicht vor dem Anpacken neuer Aufgaben. Unsere Zeit wirtschaftlicher Umstrukturierung muss neue Impulse geben. Das Konzept Rolf von Felten gehört in den gesamtschweizerischen Rahmen, zeigt aber Lösungen, die

auch dem ganzen Kanton Bern gerecht werden. Es verfolgt die Politik kleiner Schritte, nimmt Bewährtes auf und nützt alle vorhandenen Einrichtungen aus. Eine gezielte Umschreibung der erforderlichen Aufgaben ergibt die Möglichkeit zur Diskussion. Gleichzeitig verpflichten verbindliche Kostenvoranschläge zum Handeln. Anschliessend sprach Rolf von Felten über seine Werkstattarbeit. Im Kanton Bern sind sechs Prozent aller Kinder Behinderte. In Heimen arbeitet ein Drittel bis die Hälfte aller Lehrpersonen ohne besondere Ausbildung, in Kleinklassen ungefähr ein Drittel. Viele Sonderpädagogen wurden in andern Kantonen, einige sogar im Ausland ausgebildet. Ungefähr dreihundert gut ausgebildete Heilpädagogen fehlen. Die in unserer Zeit hochgezüchtete Spezialisierung darf die Ausbildung der Sonderpädagogen jedoch nicht verengen. Kinder und Lehrer sollen in keinem Ghetto leben, sie müssen sich «im offenen Feld bewegen können». Wissen, Handwerk, innere Haltung dem Behinderten gegenüber, Grundausbildung und Konzentrierung auf die verschiedenen Richtungen der Behinderung werden die künftigen Aufgaben einer Ausbildungsstätte darstellen. Die bereits bestehenden berufsbegleitenden Kurse werden weiter ausgebaut. In absehbarer Zeit soll der erste Vollkurs durchgeführt werden.

Das Wichtigste *aus dem geschäftlichen Teil*:

In seinem Jahresbericht erwähnte der Präsident die erfreuliche Zunahme des Mitgliederbestandes. Im Vorstand findet keine Veränderung statt. Für den aus dem schweizerischen Zentralvorstand austretenden Rudolf Strahm, Burgdorf, wählte die Versammlung Walter Lobsiger, Walkringen.

Im Sommer 1975 sollen folgende Kurse durchgeführt werden:

1. Methodisch-didaktischer Kurs (Fortsetzung)
2. Kreatives Gestalten durch Bewegung
3. Werken an Kleinklassen A, Unter- und Mittelstufe

Die Bibliothek der SHG Sektion Bern soll der Schulwarte verkauft und von ihr fachgerecht erweitert und betreut werden. In der Stadt Bern wird 1976 ein zweiklassiges Werkjahr für Burschen eröffnet.

L. Neuenschwander

Schriftsteller im Schulzimmer

Im Kanton Bern gibt es seit einiger Zeit die Einrichtung der Schulvorlesungen, die wir im Hinblick auf das neue Schuljahr den Lehrerinnen und Lehrern – und auch den Schülern – in Erinnerung rufen möchten.

Es ist sicher eine schöne und dankbare Aufgabe, Schüler an das Buch heranzuführen, ihnen den Weg zu alter und neuer Literatur aufzuzeigen. In diesem Zusammenhang kann eine persönliche Begegnung mit einem Autor das Interesse am Schrifttum wecken und dem Schüler Einblick geben in Werk und Werkstatt.

Die Erziehungsdirektion hat den Wert solcher Kontakte immer anerkannt und die nötigen finanziellen Mittel zur Verfügung gestellt. Die Durchführung ist dem Berner Schriftstellerverein (BSV) übertragen. Das Vorgehen ist einfach:

- Die Schule wählt «ihren» Autor selber. Sie kann beim «*Sekretariat BSV für Schulvorlesungen* (H.R. Hubler), Frankenstrasse 56, 3018 Bern, ein Verzeichnis mit Namen und Adressen von Autoren verlangen.

- Die Schule vereinbart mit dem Autor direkt Tag und Stunde des Besuches.
- Alle auf der Liste des BSV angeführten Autoren legen dem Klassenlehrer nach der Vorlesung ein Bestätigungsformular zur Unterschrift vor.
- Die Abrechnung erfolgt durch das Sekretariat und den Kassier des BSV. Die Schule bezahlt kein Honorar; sie übernimmt aber - wenn möglich - die Spesen.
- Es steht den Schulen frei, auch Autoren einzuladen, die nicht auf der Liste figurieren. In diesem Fall empfiehlt es sich, vor der Abmachung mit dem Sekretariat für Schulvorlesungen Kontakt aufzunehmen, um in der Frage der Honorierung Klarheit zu erhalten. Mehraufwendungen gehen zu Lasten der Schule.

Die Berner Schriftsteller freuen sich, wenn sie frühere Gespräche wieder aufnehmen und auf allen Stufen auch neuen Gesichtern und neuen Fragen begegnen dürfen.

Für den Berner Schriftstellerverein
H. R. Hubler

Lukas, ein Bilderfries von Willy Flückiger

Willy Flückiger, ehemals Primarlehrer im Rüscheegg-Graben, später Zeichenlehrer an Gymnasien der Stadt Bern und heute frei schaffender Künstler, übergab den Behörden und Bewohnern des Seeland-Heimes Worben ein grosses Geschenk: Einen Wandfries mit Bildern aus dem Lukas-Evangelium.

An diesem Fries arbeitete Willy Flückiger während fünf Jahren. Das Werk ist im grossen Hausflur des Pflegeheimes in Sonvilier, einem Schwesterheim des Seeland-Heimes Worben, zu sehen. Der Fries besteht aus zwanzig Einzelbildern. Er ist rund einen Meter hoch und über fünfundzwanzig Meter lang. Die einzelnen Bilder zeigen Szenen aus dem Evangelium des Lukas, angefangen bei der Verkündigung der Geburt Johannes des Täufers und aufgehört mit dem Einzug Jesu in Jerusalem.

Auf den mit wasch- und lichtfesten Dispersionsfarben gemalten Bildern dominieren die Figuren; es sind rund hundert. Im Zentrum eines fast jeden Einzelbildes steht Christus.

Als «Gegenleistung» für das grossherzige Geschenk des Künstlers an die Behörden und Bewohner der Heime gaben die Heimbehörden eine rund sechzig Seiten starke Schrift heraus, in welcher der Fries in Wort und Bild vorgestellt wird. Die Herausgeber wollten damit nicht nur den Künstler beschenken, sondern auch einer breiteren interessierten Öffentlichkeit das grosse Werk vorstellen, welches im Heim von Sonvilier nur einem relativ kleinen Kreis zugänglich ist. (Preis: Fr. 18.50, Verkaufsstelle: Seeland-Heim, 3252 Worben.) R. Ae.

Zwei neue Landkarten

Welt 1:50 Mio, physikalisch, 87,5 × 51 cm

Europa 1:10 Mio, physikalisch, 64 × 53 cm

Die beiden Karten sind vorzüglich gestaltet. In der Ausstattung sind sie identisch mit den entsprechenden politischen Ausgaben - wie diese enthalten sie auf der Rückseite thematische Detailkarten, die über aktuelle Probleme wie Umweltschutz, Bildungsgrad, Ernährung, Gesundheit, Bevölkerungswachstum usw. informieren (Welt 1:50 Mio) sowie über wirtschaftliche und militärische Organisationen übernationaler Art, Brutto-sozialprodukt, Vorkommen von Erdöl und Erdgas (Europa 1:10 Mio). Das Kartenbild ist mit jener Akkuratessse gestaltet, für die das Haus Kümmerly + Frey mit Recht bekannt und berühmt ist.

Verlag Kümmerly + Frey, Bern. Preis je Fr. 5.-. In Buchhandlungen und Papeterien. W.Z.

L'Ecole bernoise

A propos de la liberté d'opinion des enseignants

Le président de la SPJ, M. Pierre Ielmi, a émis le désir d'informer tous les enseignants jurassiens du différend qui a surgi entre «Force démocratique» d'une part et la SPJ d'autre part. En toute objectivité et à titre tout à fait informatif, nous publions dans l'ordre chronologique tous les documents ayant trait à cette affaire.

Le rédacteur: P. S.

Premier acte

Article paru dans le «Démocrate» du 28 février 1975

Le cas des enseignants

On nous prie de publier:

Il est frappant de constater que nombre de mouvements militant pour séparer le Jura-Sud du canton de Berne ont

à leur tête plusieurs maîtres secondaires ou enseignants d'écoles supérieures. Il est à souhaiter qu'après le 16 mars prochain, ces enseignants, qui se veulent l'élite du pays, soient conséquents avec eux-mêmes et qu'ils refuseront de continuer à travailler pour un canton «rétrograde», qui, selon eux, n'aura qu'un but, germaniser le Jura-Sud. Leur attitude est d'autant plus blâmable, que non satisfaits de militer en faveur du «non», c'est-à-dire assujettis au RJ, ces enseignants proclament déjà maintenant qu'ils continueront la lutte après le 16 mars ainsi que cela a été déclaré à l'assemblée de Jura-Sud autonome à La Neuveville.

Nous leur conseillons vivement de réfléchir sérieusement à leur avenir! Leur attitude est inadmissible vis-à-vis de la majorité d'un peuple qui contribue à leur octroyer des salaires dépassant ce que peut imaginer un simple ouvrier. - Force démocratique district de Moutier.

Extrait du compte rendu du Congrès du GFFD paru dans la «Suisse» du 2 mars 1975

Le groupement féminin de Force démocratique existait dans le district de Moutier depuis les élections au Grand Conseil de mai 1974. Mais il a fallu la secousse du 23 juin pour que le mouvement, s'inscrivant dans le réveil civique du Jura-Sud, s'étende rapidement aux trois districts. Aujourd'hui, leurs 47 sections comptent quelque 5600 membres et 600 membres soutien. Buts de cette association? M^{me} Aubry les définit ainsi: «Notre but premier est de lutter contre l'endoctrinement de notre jeunesse dont on exploite l'idéal à des buts de propagande séparatiste. Nous lutterons donc contre l'établissement d'enseignants engagés dans le Bélier ou le RJ et contre une certaine presse romande qui fausse les idées des jeunes lecteurs. Nous voulons construire et non démolir... Nous voulons prouver par notre présence, partout où on imagine que le Jura est séparatiste, notre volonté de rester attachées au canton de Berne. Nous boycottons et boycotterons ceux qui ne respectent pas notre volonté déterminée».

Mise au point du Comité central de la SPJ parue dans divers journaux jurassiens la semaine précédant le 16 mars 1975

Les enseignants sont-ils des citoyens à part entière?

On nous communique:

Fermement décidé à respecter l'opinion de ses membres, le Comité central de la Société pédagogique jurassienne ne s'immiscera pas dans la campagne politique qui précède le scrutin du 16 mars prochain.

Toutefois, devant les atteintes à la liberté d'opinion et les menaces d'intimidation proférées à l'encontre de certains de ses membres (affaire des enseignants primaires de Moutier – communiqué de «Force démocratique du district de Moutier» – intervention de M^{me} Aubry-Moine au Congrès du GFFD du 1^{er} mars 1975) le comité de la SPJ déclare qu'il prendra toutes les mesures utiles pour défendre les enseignants contre des procédés aussi anti-démocratiques. Il soutiendra avec vigueur les membres de la SPJ victimes de l'intolérance, qu'ils soient du nord ou du sud du Jura, qu'ils aient des opinions séparatistes ou anti-séparatistes.

Cette mise au point se veut dénuée de tout esprit polémique. Elle est néanmoins nécessaire à l'heure où de sérieuses menaces pèsent sur les libertés fondamentales des enseignants qui demeurent, puisqu'il paraît utile de le rappeler, des citoyens à part entière.

Au nom du comité de la SPJ

Le président: *Pierre Ielmi*

Le secrétaire: *Paul Simon*

Deuxième acte

Force démocratique

Case postale 59
2710 Tavannes

A la Société pédagogique jurassienne
par son président
Monsieur Pierre Ielmi
Les longues Royes
2854 Bassecourt

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance d'un article concernant la SPJ et qui a paru le 2 avril 1975 sous la signature (c) dans le Journal du Jura.

Il y est notamment question de «menaces à peine voilées de Force démocratique» contre des enseignants du district de Moutier.

Force démocratique n'a jamais exercé quelque pressions que ce soient ni menacé quiconque. Nous attendons de votre part une rectification conforme à la réalité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président: *F. Hauri*

Le secrétaire: *P. Keller*

Après enquête, nous apprenons que l'article auquel fait allusion «Force démocratique» a été écrit par un correspondant au «Journal du Jura». Ci-dessous la partie de l'article qui a suscité la réaction de «Force démocratique».

Que deviendra la Société pédagogique jurassienne?

(c) Les votes successifs des 23 juin et 16 mars vont poser la question des nouvelles structures de presque toutes les associations jurassiennes. La Société pédagogique jurassienne fait partie d'entre elles. Au cours de la dernière assemblée synodale qui s'est tenue à Courfaivre, où l'on a profité de visiter les nouvelles installations scolaires, M. Pierre Ielmi, président de la SPJ, a répondu à la question de savoir ce que celle-ci deviendrait. Jusqu'à l'installation du Gouvernement jurassien, a-t-il dit, la SPJ conservera ses structures actuelles, c'est-à-dire que dans le cadre de la Société des enseignants bernois, elle continuera à défendre les intérêts des enseignants de tous les districts francophones de l'ancien Jura bernois. Par la suite, elle s'adaptera inévitablement aux frontières cantonales pour représenter le Jura sur le plan romand, au même titre que la Société pédagogique neuchâteloise, par exemple. Même réduite au Jura nord, elle comprendra encore plus de cinq cents membres qui devront pouvoir s'appuyer sur un syndicat bien organisé lorsqu'il s'agira de mettre en place le nouveau régime scolaire. Cette mise en place exigera une longue préparation. C'est pourquoi les responsables synodaux du Jura nord se sont déjà mis au travail afin de fixer notamment l'ordre de priorité des problèmes à traiter et à discuter par les enseignants du nouveau canton.

En ce qui concerne la défense des droits des enseignants, la SPJ entend pour l'instant veiller sur ceux qui, dans le district de Moutier, ont subi des menaces à peine voilées de Force démocratique. La SPJ n'a pas pris parti dans le conflit Berne-Jura, mais elle se doit de défendre les libertés élémentaires de ses membres lorsque celles-ci sont menacées.

En date du 30 avril dernier, la SPJ répondait en ces termes à «Force démocratique»:

A Force démocratique

Case postale 59

2710 Tavannes

Concerne: article du 2 avril dans le «Journal du Jura»

Monsieur le Président,

L'article auquel vous faites allusion dans votre lettre du 9 avril émane d'un correspondant régional du «Journal du Jura». Il a donc été publié sous l'entière responsabilité de la rédaction de ce quotidien, ce que nous a confirmé par téléphone un des rédacteurs du «Journal du Jura».

La SPJ ne peut empêcher des journalistes de tendances diverses d'émettre leur avis sur un fait quelconque, voire même de publier un commentaire personnel de la situation.

Pour sa part, le Comité central de la SPJ a publié, sous sa propre responsabilité, une mise au point dans les journaux jurassiens peu avant le 16 mars. Vous trouverez en annexe le texte de cette déclaration. Vous trouverez également en annexe les déclarations de «Force démocratique du district de Moutier» et de M^{me} Aubry-Moine, déclarations qui ont été à la base de notre réaction.

En conclusion, nous ne pouvons accepter la demande contenue dans votre lettre du 9 avril dernier. Vous devez vous adresser à la rédaction du «Journal du Jura».

Le Comité de la SPJ s'en tient, quant à lui, à sa déclaration citée plus haut. Cette dernière se voulait générale et elle tendait à dénoncer toute menace contre la liberté d'opinion des enseignants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom du Comité central de la SPJ
Le président: P. Ielmi
Le secrétaire: P. Simon

Annexe: 2 coupures de presse
mise au point du CC/SPJ

Enfin, le 2 mai 1975, le «*Démocrate*» publiait le communiqué suivant de «*Force démocratique*»:

Différend entre Force démocratique et la SPJ

Force démocratique nous prie de publier:

En date du 9 avril 1975, Force démocratique s'est adressée au président de la Société pédagogique jurassienne pour la mettre en demeure de retirer ses attaques qui accusaient Force démocratique de faire pression sur les enseignants par «des menaces à peine voilées».

Force démocratique considère que ces accusations qui reposent sur du vent sont confirmées par la SPJ puisqu'elle n'a pas jugé utile de les retirer. Au vu de ce qui précède, Force démocratique prendra toutes mesures utiles afin de couper court aux calomnies.

*

Une constatation: «*Force démocratique*» a reçu notre lettre le jour même où nous prenions connaissance de l'article du «*Démocrate*».

Pierre Ielmi

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois de juin 1975

- 1.8.1 *Mathématique: expérimentation* (CIM): MM. M. Ferrario, C. Félix, G. Adatte et J.-M. Voirol, dès le 19 juin à Moutier.
- 1.8.2 *Mathématique: expérimentation* (CIM): MM. M. Ferrario, P.-A. Joset et L. Schori, dès le 19 juin à Moutier.
- 3.8 *Ecologie des eaux courantes*: MM. J.-C. Bouvier et J. Gagneur, dès juin à Saint-Ursanne.
- 3.50.4 *Natation - plongeon - sawetage* (IEP, SJMG): MM. R. Montavon, Bellelay, J.-P. von Kaenel, Bienne, M^{lle} Courvoisier, Sonvilier, le 14 juin à Tramelan.
- 3.56.2 *Directivité et non-directivité*: M. W. Perret, Neuchâtel, dès juin à Delémont.
- 3.61.12 *Travail de la terre* (SJTMR): M^{me} P. Boillat, Delémont, dès le 11 juin à Delémont.

Cours N° 3.49.4 «Stage individuel dans une entreprise»

Les personnes intéressées ou inscrites à un stage individuel dans une entreprise sont priées de prendre contact par téléphone avec le Centre de perfectionnement, Moutier, tél. 032 93 45 33. Le directeur: W. Jeanneret

Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM)

Invitation à l'assemblée des délégués

Mercredi 18 juin 1975, à 9 h. 15, Restaurant «Innere Enge», Berne

Tractanda

1. Souhaits de bienvenue.
2. Hommage aux collègues décédés durant l'année.
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 19 juin 1974 (voir «Ecole bernoise» N° 46, du 15 novembre 1974, pour le texte allemand, ou N° 50, du 13 décembre 1974, pour la version française).
4. Rapport annuel du Comité cantonal.
5. Comptes annuels.
6. Budget et fixation de la cotisation pour 1975/76.
7. Elections au Comité cantonal:
Remplacements de M^{me} H. Linder (Section Berne-Ville) et de Hans Kohler (Section Emmental), tous deux démissionnaires.
8. Orientation au sujet de
 - a) Formation des maîtres secondaires. Pléthore du corps enseignant secondaire.
 - b) Structures de la Société des enseignants.
9. Programme d'activité.
10. Divers.

Les comités de sections convoqueront eux-mêmes leurs délégués et leur remettront le matériel nécessaire.

Bienne/Ersigen, le 5 mai 1975

Au nom du Comité cantonal SBMEM
Hans Grütter, président
Urs Kurth, secrétaire

Assemblée générale de l'Amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale de Delémont

Assemblée administrative

L'Amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale de Delémont a tenu son assemblée générale samedi 26 avril dernier, à Delémont.

Présentant son message bisannuel, la présidente, M^{lle} Irène Fritschy, survola les diverses activités de l'Amicale. Grâce au don à l'Ecole normale et à sa participation au bal de l'année longue, le comité de l'Amicale a pu participer à l'achat d'un bus, actuellement propriété privée de l'Ecole pour ses déplacements à caractère scientifique, sportif ou pédagogique. La forme thématique donnée aux bulletins annuels semble souhaitée. En 1973, le thème fut l'enfant consommateur; en 1974, le thème fut une étude internationale sur le métier d'enseignant et son avenir. En 1975, la forme thématique sera poursuivie.

Divers prix de l'Amicale furent attribués en catégorie musique, littérature et interprétation poétique.

M^{me} Christiane Philipe fit accepter les comptes de l'Amicale, la cotisation étant maintenue à 10 francs.

Le Comité se renouvellera partiellement puisque M^{mes} Scheurer, Philipe, Beuchat et Broquet seront remplacées par M^{mes} Jacqueline Richard (Bienne), Edith Leuenberger (Bévilard), Christine Choulat (Porrentruy), Marie-Thérèse Bilat (Les Genevez), Christiane De Tomasi (Delémont) et M^{lle} Madeleine Buchwalder (Montenol).

Programme musical

A la suite de cette assemblée administrative, rondement menée par sa présidente, un orchestre de percussion fut présenté pour les enfants de classes enfantines et les étudiantes à l'enseignement préscolaire. Les commentaires de M. Jo Brahier, professeur de musique, permirent aux enseignantes d'apprécier la valeur d'un tel enseignement chez les petits. Puis la chorale «Les Coccinelles» de Courrendlin, sous la direction de M. Etienne Joliat, charma son auditoire par l'interprétation de chansons populaires françaises, suisses et jurassiennes dont on reconnut la signature de Francine Cockenpot, Paul Flückiger et Paul Miche, ce programme alternant avec quelques chansons tirées du répertoire moderne. Cet ensemble est remarquable. Il vient d'être enregistré par la Radio romande. La qualité de l'interprétation autant que la précision technique du groupe choral assurent l'auditoire d'un plaisir certain. Félicitations aux choristes de Courrendlin et à son directeur, M. Etienne Joliat.

Après quoi, l'apéritif fut servi en plein air et un dîner permit aux amitiés d'autrefois de se renouer.

Un lexique bienvenu

Le «Rapport sur les expériences de réforme de l'école vaudoise et les intentions du gouvernement» est suivi d'un lexique contenant un grand nombre de termes et d'expressions qui tendent de plus en plus à devenir courants pour le lecteur d'articles pédagogiques. Nous publions quelques extraits de ce lexique en précisant que son auteur faisait le plus souvent référence aux expériences en cours dans le canton de Vaud.

Le rédacteur: P. S.

Une classe hétérogène groupe des élèves de tous les niveaux d'intelligence mais d'un même âge scolaire. Ainsi, une classe de 3^e année primaire est hétérogène car aucune sélection n'a été opérée avant l'entrée des élèves dans cette classe.

Une classe homogène comprend des élèves dont les capacités sont jugées égales dans l'ensemble des branches ou dans une discipline particulière.

Les cours à niveaux consistent à répartir les élèves de plusieurs classes parallèles dans une discipline donnée et en fonction de leurs résultats dans cette discipline, en un certain nombre de groupes homogènes.

C'est là le sens général que le rapport du CREPS de 1970 accordait à ce mode de répartition des élèves. Depuis lors, le sens s'est précisé, notamment par l'introduction d'un terme nouveau: les cours d'aptitudes.

Aujourd'hui, les *cours à niveaux* prennent généralement la forme suivante:

Tous les groupes de niveaux ont en commun un programme de base, dont les articulations sont strictement synchronisées, et en fonction duquel s'opèrent les transferts; mais ce programme est «enrichi» dans les groupes où il est assimilé le plus rapidement, étant entendu que cet «enrichissement» doit être conçu de telle sorte qu'il n'empiète pas sur les séquences ultérieures d'enseignement.

Les *cours d'aptitudes* sont organisés selon le même principe que les cours à niveaux. Toutefois, des programmes différents (impliquant des méthodes différentes) sont élaborés pour chacun des «groupes d'aptitudes». Le passage d'un niveau à un autre devient donc de plus en plus difficile.

L'école globale additive rassemble dans un même bâtiment et sous une direction commune les divers types d'école tels que école secondaire, école primaire supérieure, école primaire. Chacune des divisions conserve son caractère propre, toutefois des possibilités de collaboration existent en raison de leur cohabitation.

L'école globale intégrée et différenciée est celle où les élèves suivent une partie de l'enseignement dans des classes hétérogènes et une autre partie dans des classes homogènes. Pour ces dernières, il s'agit le plus souvent de cours à niveaux ou de cours d'aptitudes et de cours à options.

Les options obligatoires offrent aux élèves la possibilité de choisir, entre plusieurs disciplines, celles qui sont en rapport avec leurs intérêts ou leurs aptitudes. Le total des heures choisies doit correspondre à celui des heures prévues à cet effet dans le programme obligatoire.

Les options libres sont données à côté du programme obligatoire. Elles portent en général sur des disciplines non scolaires telles que le théâtre, la musique instrumentale, l'économie ou les sports. Dans ce cas, on parle également d'*options* ou d'*heures facultatives*.

La pédagogie de soutien s'efforce d'offrir aux élèves de meilleures possibilités de s'adapter à l'enseignement. Elle englobe les cours d'appui, les cours de rattrapage, ainsi que l'aide qui peut être apportée par des psychologues, des logopédistes ou d'autres spécialistes.

Les cours d'appui sont réservés aux élèves qui ont des difficultés momentanées dans un domaine particulier d'une discipline. Ils doivent leur permettre de retrouver le rythme de la classe. Ils peuvent également convenir à des élèves qui pour différentes raisons (maladie, déménagement) sont en retard dans le programme.

Les cours de rattrapage ont pour but de faciliter le passage d'un groupe à un groupe supérieur, dans un cours à niveaux ou dans un cours d'aptitudes.

L'enseignement interdisciplinaire permet à des maîtres enseignant des disciplines différentes de traiter, sous des aspects différents, un même sujet. Ainsi, l'étude de l'Égypte peut être abordée simultanément par les maîtres d'histoire, de géographie, voire de sciences.

Les heures de *concertation* sont destinées à permettre à un groupe de maîtres enseignant la même discipline ou dirigeant des classes semblables d'harmoniser leurs programmes et de préparer en commun des leçons ou des travaux écrits.

Les heures de *contact* doivent permettre d'améliorer la relation maître-élèves particulièrement pour des branches disposant d'une faible dotation en heures (histoire, dessin...). Les sujets traités lors de ces leçons peuvent être suggérés aussi bien par les élèves que par le maître.

La sélection (scolaire ou professionnelle) consiste à choisir, dans une population, des individus selon des critères donnés a priori (besoins d'une entreprise, exigences d'une école ou d'un type d'enseignement). Les élèves qui ont rempli les conditions ou réussi les épreuves sont considérés comme admis, alors que les autres sont éliminés.

L'autogestion pédagogique est un système dans lequel les élèves sont appelés à décider des programmes et des méthodes appliqués dans l'école. Les contraintes de l'institution scolaire ne sont acceptées qu'après avoir été analysées. Il peut arriver que le maître n'enseigne plus à proprement parler: il est «appelé en consultation» par les élèves qui prennent en charge leur formation.

La non-directivité, dans le domaine scolaire, définit le comportement d'un maître qui renonce à imposer le contenu d'un programme, voire même une certaine discipline. Cela n'exclut toutefois pas que, par la volonté des élèves, l'ordre règne dans la classe et le programme soit parcouru.

(Tiré du «Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les expériences de réforme de l'école vaudoise et les intentions du gouvernement»)

Introduction de la «scuola media» au Tessin

Lors d'une des dernières séances de l'ancienne législature (fin 1974) le Grand Conseil tessinois a décidé, après une semaine de débats animés, l'introduction de la «scuola media».

La nouvelle école secondaire «unifiée» durera quatre ans, après cinq ans d'école primaire, et s'articulera en deux cycles de deux ans chacun, soit un cycle d'observation et un cycle d'orientation. La section A offrira un enseignement plus rapide et poussé et permettra de passer sans examen préalable au gymnase puis à l'université. Quant à la section B, elle préparera aux écoles professionnelles.

Un délai de dix ans a été fixé au Conseil d'Etat pour introduire la nouvelle école dans la canton. Il faudra construire en quelques années plus d'une dizaine de grands centres scolaires. On évalue à quelque 160 millions de francs le coût de construction de ces bâtiments. Le problème de la formation des enseignants se posera ainsi de façon aiguë.

Dans ce contexte, le Grand Conseil a décidé que le canton pourvoirait lui-même à la formation et au recyclage de ses enseignants. On a lancé l'idée d'un «institut d'études supérieures» de trois ans. Le Conseil d'Etat devra élaborer un projet concret à ce sujet.

(Information tirée du «Bulletin du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation»)

L'espéranto à l'école...

Une idée qui fait son chemin

La campagne «L'espéranto à l'école» a démarré officiellement samedi 3 mai 1975 grâce à la mise sur pied d'un comité d'action réunissant une cinquantaine d'enseignants de toute la Suisse

romande et que préside M. Pierre Amstutz, instituteur à Courtelary. Les promoteurs de l'introduction de l'espéranto à l'école entendent mener une information à tous les niveaux en créant une «banque d'idées» où toutes les suggestions concernant les actions à entreprendre, ainsi que toute critique, seraient envoyées. Pour l'heure, nous publions le programme de travail de la campagne «l'espéranto à l'école». Dans le courant de l'été, nous informerons nos collègues des développements de cette action originale.

Le rédacteur: P. S.

Dans le but d'introduire l'enseignement de l'espéranto dans les écoles, une campagne est lancée pour

1. Informer systématiquement

- les départements de l'instruction publique cantonaux;
- les futurs enseignants, par le canal des écoles normales;
- les enseignants, par le moyen des journaux corporatifs et dans le cadre de leurs rencontres;
- les commissions d'école et les directeurs d'école;
- le public, au moyen des journaux et par le contact avec les journalistes;
- Les hommes politiques.

2. Organiser des cours d'introduction et de perfectionnement sous les auspices

- des organisations d'enseignants et
- des DIP.

3. Former des commissions cantonales qui appuient le projet. Ces commissions sont formées

- d'enseignants espérantistes et
- de personnes qui soutiennent le projet et issues des milieux de l'enseignement, de l'éducation, de la politique et des associations de parents d'élèves.

Ces commissions agissent en coordination. Leurs chefs se rencontrent avant toute action entreprise ensemble.

4. Susciter des expériences d'enseignement de l'espéranto dans les écoles et les coordonner. Proposer dans ce but un plan d'action.

5. Planifier et budgéter une expérience à une échelle plus vaste d'enseignement coordonné de l'espéranto dans les trois parties linguistiques de la Suisse, ceci en collaboration technique avec l'Office de recherche pédagogique du canton de Berne et l'Institut de recherches et de documentation pédagogiques, la collaboration pédagogique et scientifique de l'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, et celle d'autres institutions pédagogiques officielles.

6. Proposer ce plan aux DIP cantonaux et éventuellement aux ministères de l'éducation d'autres pays.

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.